



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

1CO

Français - Mathématiques

Niveau I

Niveau II

Allemand
Petits groupes hétérogènes

Autres disciplines



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

2CO

Français – Mathématiques – Allemand – Sciences

Niveau I

Niveau II

Anglais

Petits groupes hétérogènes

Autres disciplines

Bilan d'orientation en milieu d'année scolaire :

- Formation-s future-s
- Choix pour la 3CO

Stage recommandé pour tous



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

3CO

Français – Mathématiques – Allemand – Sciences

Niveau I

Niveau II

Anglais

Petits groupes hétérogènes

Autres disciplines

Choix d'une discipline accentuée

Mathématiques

Français

Projet personnel de l'élève

Option cantonale

Option cantonale

Option cantonale



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

1CO - 2CO - 3CO

Aide aux élèves selon les besoins

Études dirigées
Soutien pédagogique hors classe
Études surveillées

Orientation

Cours d'éducation des choix
Portfolio d'orientation
Bilan d'orientation
Conseiller en orientation

Enseignement spécialisé

Appui pédagogique intégré
Classes d'observation
Soutien pédagogique pour élèves allophones
Classes d'adaptation centralisées et décentralisées



Conditions de passage

De 6P à 1CO

Année réussie

Français - Mathématiques

4.7 et moins



Niveau II

4.8 ou 4.9



**Niveau I ou II :
2 conditions sur 3 à obtenir**

Avis des parents

Avis du maître

Examen cantonal :
5 et plus : NI / moins de 5 : NII

5 et plus



Niveau I



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

Conditions de promotion

Conditions générales

Moyenne générale* : 4 ou plus

**(branches enseignées en groupes hétérogènes = sans niveau (I ou II))*

!

**Notes excluant
la promotion :**

1 note 1 (1.0 à 1.4)

ou 2 notes 2 (1.5 à 2.4)

ou 1 note 2 et 2 notes 3 (2.5 à 3.4)

ou plus de 3 notes 3



Conditions de promotion et de transfert 1CO - 2CO / 2CO - 3CO

2 niveaux II à moins de 4

=

échec (refaire l'année)

Transfert ou passage avec transfert

Cours d'année

Transfert *possible*
en général à la fin du 1^{er} semestre (mais évent. entre
la moitié du 1^{er} semestre et la moitié du 2^e semestre)

Demande des parents
ou du titulaire : choix du directeur mais
les parents peuvent refuser un transfert

Niveau II à 5 et plus



Niveau I

Niveau I à moins de 4



Niveau II

Fin d'année

Transfert *obligatoire*

Niveau I à moins de 4



Niveau II

Transfert *possible*
(choix des parents)

Niveau II à plus de 5



Niveau I



Conditions de diplôme 3CO

Obtenir les conditions générales
(Moyenne générale 4 et
pas de notes excluant la promotion)

+

3 disciplines à niveau (I ou II)
à plus de 4

=

Réussite = Diplôme



Après le CO

**Prolonger la scolarité obligatoire (après 15 ans et 9 ans d'école) en 3CO :
si les conditions ci-dessous sont remplies,
le directeur décide d'accepter ou non un élève qui a terminé sa scolarité obligatoire.**

Attitude positive

ET seulement si

Pas encore suivi la 3CO

ou

3CO en échec

ou

Immersion linguistique dans
l'autre partie du canton

ou

3CO avec 2 niveaux II
à plus de 5



niveaux I

!

Pas de 4CO



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

Après le CO

École professionnelle

Être engagé par un patron

**Maturité professionnelle
pendant l'apprentissage :**
note de 4,0 dans le ou chaque niv. I
note de 5,0 dans le ou chaque niv. II
moyenne générale de 4,0

**Maturité professionnelle
après l'apprentissage :**
être en possession d'un CFC
déposer un dossier de candidature



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de l'enseignement

Cycle d'orientation
Loi de septembre 2009

Après le CO

EPP

Diplôme CO

ou

3CO terminée sans diplôme mais avec :
moyenne générale 4 et plus

et

Pas de notes excluant la promotion

et

Maximum 1 niveau II à moins de 4



Après le CO

ECCG

Diplôme CO

et

une seule note de NII à moins de 5
mais à 4.5 ou plus

Collège

2CO

Moyenne générale à 4.5 ou plus

et

4 niveaux I réussis
dont 3 à 4.5 ou plus

3CO

Diplôme CO avec 4 niveaux I
(donc au moins 3 NI réussis)

ou

Diplôme CO avec 3 NI et 1 NII à 5 ou plus
(donc au moins 2 NI réussis et le NII à 5 ou plus)